

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La situation internationale

Plus que jamais Edouard VII mérite le titre qui lui a été donné de « roi des diplomates ».

Les entrevues qu'il vient d'avoir à Wilhelmshohe avec Guillaume II et à Ischl avec François-Joseph font suite aux précédentes visites qu'il fit à Madrid, à Rome et à Paris et constituent le couronnement de l'édifice diplomatique qu'il a su élever et achever avec autant d'habileté que d'esprit de suite.

Il s'est appliqué tout d'abord à liquider les anciens différends qui existaient entre la France et l'Angleterre et à faciliter le rapprochement de notre pays avec l'Italie en vue d'assurer entre les puissances occidentales une conformité de vues qui était la condition première d'une action commune dans la Méditerranée et c'est également sous ses auspices que l'Espagne, sortant de son isolement traditionnel, a donné son adhésion à cette politique d'entente méditerranéenne.

Une tâche plus ardue, mais non moins nécessaire au maintien de la paix et au libre développement de la puissance commerciale de l'Angleterre, consistait à entamer avec la Russie des négociations analogues à celles qui avaient été menées à bonne fin avec la France, de façon à solutionner amiablement les difficultés qui s'élevaient entre les deux pays et notamment dans l'Asie centrale, et à éviter le fameux conflit annoncé par tant d'augures diplomatiques qui basaient leurs prophéties pessimistes sur la rivalité d'influence et l'antagonisme irréductible des deux empires tant en Orient qu'en Extrême Orient.

Ici la diplomatie britannique devait se heurter aux obstacles les plus formidables, tant à raison du préjugé populaire existant en Russie contre les tendances de la politique anglaise qu'à cause de la situation particulièrement délicate créée à l'Angleterre par sa qualité d'alliée du Japon et par les souvenirs se rattachant à l'incident de Hull.

Et cependant ces pourparlers ont pris assez bonne tournure et sont assez avancés pour qu'on puisse compter dès maintenant sur une solution favorable qui ne saurait d'ailleurs tarder beaucoup.

En effet la dernière objection élevée par les Russes avait trait à l'impression que pourrait produire sur l'esprit de Guillaume II et sur l'opinion allemande un accord qui aurait pu être considéré comme constituant pour l'Allemagne une nouvelle menace et qui, par suite, aurait amené un refroidissement entre la Russie et l'empire germanique.

Or si Nicolas II, dont les sentiments pacifiques sont bien connus, est tout disposé à entrer dans les vues d'Edouard VII et à chercher dans la conciliation des intérêts des deux pays la condition et la base d'une entente durable entre la Russie et l'Angleterre, il attache d'autre part trop de prix au maintien de l'amitié traditionnelle entre Berlin et Saint-Petersbourg pour se prêter à une combinaison qui risquerait de l'éloigner de l'Allemagne au moment même où il se rapprocherait de l'Angleterre.

Par conséquent l'entente anglo-russe ne pouvait aboutir qu'à la condition d'être à l'avance acceptée par Guillaume II. Mais comme cette entente s'inspire de l'idée générale qui a servi de base aux précédents accords passés avec d'autres puissances par la Grande-Bretagne et qu'elle ne représente que l'une des faces de l'édifice diplomatique conçu et réalisé par Edouard VII, il s'en suit qu'en agréant cette dernière combinaison le Kaiser devait logiquement reconnaître que le plan d'ensemble dont elle faisait partie n'avait nullement le caractère d'une machination visant l'empire allemand.

C'est cette démonstration qui a été

faite et si bien faite au cours des entrevues de Swinemunde et de Wilhelmshohe qu'à l'heure actuelle nombre d'Allemands s'étonnent que le cauchemar d'une coalition européenne formée par l'Angleterre et dirigée contre leur pays ait pu si longtemps les obséder.

Entre autres journaux, le Berliner Tageblatt reconnaît de fort bonne grâce que les voiles sont déchirés et que la lumière est faite.

« Nous avons aujourd'hui la certitude, écrit-il, que l'encerclement dont on a parlé jadis n'a pas été un encerclement ou, du moins, qu'il avait une portée uniquement défensive et ne devait pas servir à des buts agressifs.

« Les ententes et les alliances que combinait le roi d'Angleterre étaient un rempart, une ligne de défense, et non pas un instrument d'attaque ».

Certes, il est possible qu'une partie de l'opinion allemande, qu'on s'est plu à alarmer depuis plusieurs années, n'évolue pas aussi rapidement et ne partage pas de suite la confiance que manifeste le Berliner Tageblatt; mais il suffit que les cercles dirigeants de l'empire se montrent rassurés pour que ce sentiment de confiance pénètre peu à peu les couches profondes de la population germanique.

Dès maintenant, une orientation nouvelle est donnée à l'opinion allemande, et ce sera l'œuvre du temps d'achever ce que le roi Edouard VII a si bien commencé.

Quoi qu'il en soit, la situation internationale se trouve favorablement modifiée, et il est fort heureux qu'il se produise en Europe une détente générale au moment où les choses se gâtent et s'embrouillent si fâcheusement au Maroc.

J. C.

EN RUSSIE

Grève à Bakou. — Mines incendiées

Des ouvriers occupés aux puits de naphte, se sont mis en grève à Bakou. Des puits ont été incendiés par les grévistes.

Le complot contre le Czar

La déposition entendue par le conseil de guerre qui juge l'affaire du complot contre le czar, a été celle du lieutenant-colonel Spiridovitch, chef de gendarmerie à Tsarkoïé-Selo. Elle a soulevé la question importante de savoir jusqu'à quel point le complot était politique, si le parti révolutionnaire y était inculqué ou si c'était seulement le fait d'individus isolés.

L'ancien porte-parole du parti révolutionnaire à la Douma avait protesté en disant que son parti ne trempe dans aucun complot réel ou imaginaire. Or, le colonel Spiridovitch a affirmé ce matin qu'après la dissolution de la Douma, les socialistes révolutionnaires tirèrent, à Terioki, en Finlande, une réunion dans laquelle était condamnée l'attitude pusillanime de leurs représentants. Questionné sur la source de cette information, Spiridovitch a dit la tenir du colonel commandant la gendarmerie finlandaise des chemins de fer.

La cour a décidé de citer ce dernier, étant tacitement entendu que la défense pourra l'interroger aussi.

Une mutinerie militaire

Les nouvelles qui arrivent de Sibirie annoncent que le mécontentement va en croissant parmi les soldats des corps d'armée sibériens. Il y a quelques jours, 400 soldats d'un régiment en garnison sur la frontière de Mandchourie ont participé à une réunion révolutionnaire en plein air; sommés de s'éloigner, ils refusèrent. Les autorités envoyèrent alors un bataillon de chasseurs pour les arrêter.

Les émeutiers se réfugièrent dans leurs casernes; une fusillade s'ensuivit entre les assiégés et les assiégeants qui dura toute la nuit. Les assiégés ont eu 18 hommes tués et 35 blessés.

Le matin, les assiégés, n'ayant plus de munitions, se rendirent; ils furent tous arrêtés. Seulement,

quelques heures après, un autre détachement de troupes se révolta et alla, la nuit, délivrer les prisonniers; cette opération ayant réussi, tous les soldats révoltés désertèrent et se réfugièrent en territoire chinois.

Le général Panteleïef a envoyé sur ses faits un rapport détaillé au tzar, dans lequel il a dit entre autres qu'il ne fallait plus compter sur les troupes postées sur la frontière de Chine. Si un mouvement révolutionnaire éclate, ces troupes prendront, sans hésiter, parti pour les révolutionnaires.

SCANDALE MACABRE

Près Nemours, à Paley (Seine-et-Marne). Une bâtisse paysanne précédée d'un jardin où se presse une foule accourue de tous les environs. Au torchis du mur extérieur de la maison est fixé un tronc, comme ceux qu'on voit dans les églises, surmonté d'un écriteau :

N'oubliez pas l'homme de paine.

Et les curieux processionnent. Pour voir quoi ?

Dans un champ, derrière son logis, un paysan creusant le sol, a mis au jour un sacrophage. Puis deux, trois, quatre et beaucoup d'autres. Curieusement, le cultivateur a levé les couvercles des cercueils de pierre. Des squelettes sont apparus, merveilleusement conservés, portant encore les bijoux avec lesquels ces ancêtres avaient été ensevelis. Alors, dans la cervelle de l'homme des champs a germé l'idée de battre monnaie avec les ossements des morts, dérangés de leur éternel sommeil. Entre deux carrés de poireaux, il a organisé une exposition macabre. Sept squelettes, extraits des sacrophages et alignés côte à côte par terre, sont exposés aux ardeurs du clair soleil d'août.

A ce spectacle se rue toute la population d'alentour. Il vient là des archéologues, des prêtres, des médecins, des chimistes. Le public éclate en lazzi. Cette farce lugubre stimule les gâteliers. On entre dans la chambre à coucher du paysan voir la vitrine où ce sinistre collectionneur a rassemblé les bijoux, monnaies et attributs funéraires. Le monstre de cadavres, interrompant les travaux de la moisson, continue de piocher, pour découvrir quelques figurants nouveaux. Et son cirque funèbre lui rapporte, dit-on, beaucoup d'argent.

M. le Préfet de Seine-et-Marne ne s'est pas avisé encore qu'il y a des règlements garantissant aux trépassés le droit d'échapper aux outrages des vivants.

(Cri de Paris)

La taille

Litige entre Anglaises et Américaines. Lesquelles peuvent s'enorgueillir du record de la taille ?

— C'est nous qui sommes les plus grandes, disent les filles d'Albion.

— Allons donc, c'est nous, répliquent les sœurs de Jonathan.

Des statisticiens sont intervenus. On a mesuré. Et les résultats sont concluants. Il y a plus de femmes grandes que d'hommes grands, des deux côtés de l'Atlantique, dans les classes aisées ou riches.

Les Anglaises doivent ce succès, si c'en est un, à leurs exercices sportifs, à la gymnastique et à l'athlétisme; les Américaines, à l'exemption de tout travail excessif déformant les membres à leur far niente yankee, autrement absolu que celui de l'Italie.

Un statisticien, encore plus tenace que les autres, s'est mis dans la tête de résoudre ce problème entre Anglaises et Américaines d'une façon définitive.

Il se présente dans les familles aristocratiques des deux races anglo-saxonnes et demande, avec la plus exquise politesse, pour une question

de prépondérance patriotique, de prendre la taille, c'est-à-dire de déterminer la stature de ces dames. Et il en est peu qui n'y consentent point. Jalousie féminine. Déjà on connaît quelques mensurations : Mrs J.-J. Astor, Mrs Cornwalis West, Mrs Potter Palmer (qu'espérait épouser Pierre!), Mrs Jonh Rigeley Carter, la comtesse de Strofford, la princesse Hatzfeldt, et autres Américaines qui brillèrent aux courses d'Ascot par la beauté, l'élégance, l'opulence et le goût de certaines, y dominèrent aussi splendidement de la tête l'assistance. Et d'autre part, Lady Gladys Herbert, Lady Marjorie Sainclair, Lady Desborough, Lady Herbert, Lady de Clifford, s'élevaient majestueusement au-dessus de leurs rivales, comme les tours d'Ivoire du Cantique des Cantiques, aucune n'ayant moins de cinq pieds dix pouces de haut.

L'Anglaise la plus grande, c'est l'honorable Mrs Edmond Yorke, née Miss Viva Milder; elle mesure six pieds quatre pouces.

(Cri de Paris)

Le mauvais œil

La plupart des Italiens qui sont obligés de se trouver en rapports directs avec le premier ministre d'Italie, ne l'abordent qu'avec précaution. Ils sont convaincus qu'il a le mauvais œil.

On cite du reste quelques faits qui viennent en apparence confirmer cette supposition ou superstition. M. Acefiorara, ministre des finances, a dû résigner son portefeuille pour cause de maladie grave. Et c'est le seizième homme d'Etat que l'on voit sérieusement atteint depuis l'avènement de M. Giolitti au pouvoir. Quatre de ses collègues dans le premier cabinet qu'il présida sont morts; deux de ceux qui le secondèrent dans sa seconde administration disparurent de même; plus tard, dans le troisième gouvernement dont il fut le chef, un ministre se suicida, un autre mourut, M. Tittoni fut frappé de congestion. Il y adonc danger à collaborer avec M. Giolitti; cela n'empêche pas, il est vrai de brigner les portefeuilles.

La croyance au mauvais œil n'existe pas qu'en Italie. Le roi Edouard VII ne s'en affranchit point. Récemment, il se trouvait chez un des grands lords du royaume. On jouait après le dîner. Le bridge faisait des victimes. Le roi était du nombre; il perdait, perdait. Tout à coup, il s'aperçut qu'il avait en face de lui, à la même table de jeu, lady X... qui est reconnue pour exercer la jettatura. Le roi changea habilement de place. Il regagna tout ce qu'il avait perdu. Plus que jamais il craint le mauvais œil.

(Cri de Paris)

Le ticket de Pie X

Pie X a toujours eu l'esprit d'économie. Quand il était patriarche de Venise, il ne faisait jamais aucune dépense inutile, fut-ce d'une simple lire. Au Vatican, il s'efforce d'introduire le même système, en rognant partout, si c'est possible. On conte à ce sujet l'amusante anecdote que voici :

Le cardinal Sarlo, appelé à entrer au conclave, comme les autres membres du Sacré Collège, n'avait aucun espoir de monter sur le trône de Saint Pierre. Il était si peu sûr d'être élu qu'il avait profité d'un train de plaisir de Venise à Rome, aller et retour. Devenu pape, il se garda de détruire son coupon de retour.

— On ne sait pas ce qui peut arriver, dit-il, à son secrétaire d'Etat, Mgr Merry del Val.

Cependant, il y a quelques semaines, le roi Georges de Grèce, en visitant le Saint-Père, et en apprenant l'histoire du ticket, offrit de l'acquies-

cir pour sa collection d'imprimés rares.

— J'en donnerai pour le denier de Saint-Pierre tout ce que désirera Sa Sainteté.

Pie X ne s'est pas refusé à faire bénéficier le denier de cette occasion.

(Cri de Paris)

INFORMATIONS

Elections sénatoriales

Deux élections sénatoriales ont eu lieu dimanche dans l'Ile-et-Vilaine; en voici les résultats :

Inscrits, 1.125; votants 1.124.	
MM.	
Lemarie, conserv (élu)....	603 voix
Jenouvrier, conserv (élu) ..	582 —
Perdriel, républicain	520 —
Flaux, radical	501 —

Il s'agissait de remplacer :
1° Le général Billot, décédé, sénateur inamovible, dont le siège avait été attribué au département d'Ile-et-Vilaine.

2° Le général de Saint-Germain, conservateur nationaliste, également décédé et qui avait été élu sénateur le 20 janvier 1901 par 587 voix contre 546 à M. Maugère conseiller général, républicain.

Au Maroc

Le nouveau Sultan

Moulaï-Hafid, le sultan de Marrakech, qui a vingt-huit ans, est l'un des frères du sultan de Fez, Moulaï-Abd-El-Aziz. Lorsque ce dernier, le Benjamin des fils de Moulaï-Hassan, devint sultan, en 1894, il fit emprisonner deux de ses frères, Moulaï-Sidi-Mohammed et Moulaï-Omar. Moulaï-Hafid fut laissé en liberté, et fut, il y a quelques années, nommé vice-roi des provinces du sud, avec résidence à Marrakech, où il s'est installé, le 16 août, à se laisser proclamer sultan.

Voici, de très bonne source, quelques renseignements sur les antécédents de Moulaï-Hafid et sur les tendances de son esprit.

Comme on vient de le dire, il avait été nommé, il y a quelques années, khalifat du sultan à Marrakech. Ce titre, sans lui conférer l'autorité immédiate du gouvernement, faisait de lui le représentant du gouvernement marocain dans tout le Sud, avec des pouvoirs généraux sur tous les caïds soumis au maghzen.

Il eut dans ces fonctions une attitude de qui semblait d'abord hostile à la France. On attribuait ces dispositions à l'influence exercée sur lui par un médecin allemand, le docteur Holtzmann. En réalité, Moulaï-Hafid se préoccupait surtout d'assurer son autorité et son crédit dans le Sud. Au moment de l'assassinat du docteur Mauchamp, il fit tout ce qui dépendait de lui pour protéger les autres Français et tous les Européens. C'est grâce à lui, et à lui seul que les étrangers purent regagner la côte.

Le maghzen, qui se défiait de Moulaï-Hafid, le combattait sous main par le gouverneur de Marrakech, El-Ouarzari, celui-là même qui a été l'auteur responsable du meurtre de M. Mauchamp.

D'autre part, les grandes tribus et les grands caïds du Sud étaient partagés entre plusieurs influences et divisés profondément. Dans la tribu des Rehanna, notamment, une fraction était favorable à Moulaï-Hafid, l'autre le combattait. Depuis ces derniers mois, le khalifat du sultan a réussi à réconcilier des chefs brouillés entre eux et à les gagner à sa cause. Cette politique était celle du maghzen; elle inquiétait cependant le maghzen, car elle augmentait la situation personnelle de Moulaï-Hafid. Il semble que pour assurer sa popularité, Moulaï-Hafid ait dû encourager l'excitation actuelle des tribus contre la France, et laisser dire qu'il était prêt à prendre la direction d'une guerre contre les étrangers.

Rien ne prouve encore qu'il ait été plus loin.

Découverte de butin

Les spahis et tirailleurs, guidés par des informateurs, ont, au cours de diverses reconnaissances, trouvé un dépôt de marchandises variées provenant du pillage de la ville par les arabes. Ces objets ont été transportés en ville. C'est le deuxième dépôt ainsi retrouvé.

Les maraudeurs, qui défendaient le produit de leurs vols, ont résisté un certain temps, mais devant leur infériorité ils se sont enfuis, laissant sur le terrain 6 morts qu'ils n'ont pu emmener, et 12 blessés.

Pendant l'après-midi, la « Gloire », changeant de mouillage, a canonné des groupes de cavaliers qui s'étaient formés loin dans la campagne. On attend toujours l'attaque générale du camp. La « Gloire » et le « Condé » sont sur rade.

Le Petit-fils d'Abd-El-Kader

Dans le détachement de spahis qui va être dirigé sur Casablanca, figure le lieutenant Khaled, petit-fils de l'émir Abd-el-Kader. C'est un brillant officier de cavalerie, sorti de Saint-Cyr qui jouit dans le monde musulman d'une très grande autorité. Aussi, à la gare, il était très entouré par une quantité d'Arabes qui, respectueusement, venaient baiser son burnous.

L'annonce de son départ pour Casablanca, où il va combattre les Marocains, a produit une grosse impression chez les musulmans de notre région, qui ne doutent plus désormais de la déroute complète de leurs coreligionnaires, vu la présence du petit-fils du grand émir Abd-el-Kader.

Tamponnement

Le train express Paris-Bordeaux-Paris, parti de la gare de la Bastide samedi soir, à 10 h. 15, est entré en collision, à un kilomètre environ de la gare de Coutras, avec un train de marchandises en manœuvre.

Les deux locomotives se sont télescopées et brisées et se sont renversées. Une dizaine de wagons de marchandises ont été réduits en miettes, ainsi que trois voitures à voyageurs. La voie est détruite sur un parcours de trois cents mètres. Il y a eu 15 morts et de nombreux blessés.

La répression de la fraude

Le gouvernement a veillé, pendant les derniers mois, avec un soin particulier, à l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes. Des ordres formels ont été donnés à cet effet et, sans se préoccuper d'aucune considération de personnes, une instruction a été ouverte contre tous les auteurs d'actes de fraude dûment établis, dans les centres de production comme dans les centres de consommation.

C'est ainsi, par exemple que, ces jours-ci encore procès-verbal a été dressé et des poursuites vont être intentées contre un maire démissionnaire, membre du comité de défense viticole de la Ligue d'Amont, et contre un conseiller général, président du comité de défense viticole de son canton, qui s'étaient livrés à des pratiques de mouillage.

Du reste, les quelques chiffres suivants suffisent à témoigner de l'activité et du zèle des parquets :

Depuis la mise en vigueur de la loi pour l'ensemble des ressorts des cours d'appel de France, 4.203 poursuites ont été engagées jusqu'à ce jour; sur ce nombre, 3.640 ont abouti à des condamnations.

Le ressort de la cour de Paris, à lui seul, accuse 1.740 procédures suivies et 1.538 condamnations. Viennent ensuite Montpellier, avec 637 et 619; Douai, avec 256 et 251; Aix, avec 231 et 138; Nîmes, avec 174 et 159.

A indiquer encore : Lyon, avec 136 poursuites et 113 condamnations; Bordeaux, avec 132 et 122; Agen avec 93 et 89.

Les deux ressorts dans lesquels le ministère public a eu le moins souvent à agir, sont ceux de Limoges, avec 15 poursuites et 15 condamnations et de Chambéry, avec 9 poursuites et 4 condamnations.

Treize ans dans un bain

Un malade vient de mourir à l'hôpital de Brunswick, après avoir passé les treize dernières années de sa vie dans un bain. En novembre 1894, le décédé, qui avait alors 20 ans et était tailleur de pierre de son métier, tomba d'un arbre, se blessant sérieusement à l'épine dorsale. En conséquence de cette blessure, la partie inférieure de son corps devint paralysée et certains organes intérieurs refusèrent de remplir leurs fonctions.

Pour prolonger son existence, les médecins le firent mettre dans un bain dont il n'est sorti depuis, son corps reposant sur des appuis ingénieusement construits, lui permettant de varier sa position de différentes manières. Tant qu'il était plongé dans l'eau, qui était maintenue à la température de 44 degrés 40, Ferdinand Schlimme (c'est le nom du patient) ne souffrait aucune douleur, en peu de temps, il apprit à faire des paquets et des cages qui se vendaient à bon prix à titre de curiosité.

Avec l'argent ainsi obtenu, il s'occupait de l'élevage des serins dont il avait toujours un grand nombre dans sa salle de bains.

Tirages Financiers

Crédit foncier : Communales 1903

Le numéro 536.857 gagne 200.000 fr.
Le numéro 1.167.001 gagne 25.000 fr.
Les huit numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

348.869 623.423 55.614 421.784 381.758 848.952 57.278 1.123.166.

Cent autres numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Petites Nouvelles

M. Chéron sous-secrétaire d'Etat à la Guerre a présidé l'inauguration du Pont de Trelins sur l'Isère, et le banquet démocratique qui a suivi l'inauguration.

On annonce de New-York que l'aéronaute Wellmann a quitté le Spitzberg vendredi pour tenter d'atteindre le Pôle-Nord en ballon dirigeable.

La promotion du Mérite Agricole ne sera signée que dans quelques jours, après le retour à Paris de M. Ruau.

M. Clemenceau, Président du Conseil est rentré à Paris dimanche à midi revenant de Munich.

Le roi et la reine d'Espagne sont rentrés à Saint-Sébastien, de retour de leur voyage en France.

Une maison bien connue a acheté le magnifique saphir qui a été découvert ces temps derniers à Ceylan et qui serait le plus gros saphir du monde. Le poids de cette pierre précieuse qui avait été coupée et polie est de 400 carats.

CHRONIQUE LOCAL

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira à la Mairie le mardi 27 août courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

- Session d'août.
- Nomination des Commissions.
- Dépenses imprévues. — Compte rendu.
- Demande de soutien de famille.
- Chemin vicinal n° 13. — Demande de MM. Delpon et Mouly.
- Hospice de Cahors. — Legs Caloir Vve Belléens. Avis.
- Chemin vicinal n° 13. — Acquisition de terrains.
- Rue Barrée. — Demande d'acquisition de terrain par M. Rumeau.
- Affaires diverses.
- Rapports des Commissions.

FEUILLETON DE « Journal du Lot » 33

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

— Je me nomme Ernest de La Brière allié, monsieur, à la famille du dernier premier-ministre, et son secrétaire particulier pendant son ministère. A sa chute, Son Excellence me mit à la cour des Comptes, où je suis Référendaire de première classe, et où je puis devenir Maître des Comptes.

En quoi tout ceci peut-il concerner Mlle de La Bastie demanda Charles Mignon.

Monsieur, je l'aime, et j'ai l'espérance d'être aimé d'elle... Ecoutez-moi, monsieur, dit Ernest en arrêtant un mouvement terrible du père irrité, j'ai la plus bizarre confession à vous faire, la plus honteuse pour un homme d'honneur. La plus affreuse punition de ma conduite, naturelle peut-être, n'est pas d'avoir à vous la révéler... je crains encore plus la fille que le père.

Ernest raconta naïvement et avec la noblesse que donne la sincérité, l'avant-scène de ce petit drame domestique, sans omettre les vingt et quelques lettres échangées, qu'il avait apportées, ni l'entrevue qu'il venait d'avoir avec Ca-

Victoire à la Pyrrhus !!!

Tandis que le Quercinois avoue la défaite du parti libéral dans les scrutins des 28 juillet et 4 août, dans sa feuille, l'ex-percepteur ronchonne : « Bah ! la victoire des radicaux et radicaux socialistes, c'est une victoire à la Pyrrhus ! »

Bien que l'expression soit impropre au premier chef, elle est néanmoins une consolation pour l'ex-percepteur tout étourdi encore de la volée de bois vert que les électeurs ont infligé aux candidats de la coterie Béral-Rey.

On se console comme on peut, n'est-ce pas et à cette heure, on sait en effet, que les grands débris sont en train de se consoler, qui à Vichy, qui à Luçon, qui à St-Denis-Catus en se répétant tous les jours, par carte postale illustrée : « Eh bien, ça y est ? sommes-nous enfoncés ? c'était couru ! »

Les mines que l'on était aise de voir dépitées, lundi dernier, au Conseil Général, contrastent sensiblement avec les cris du *Republicain* et de l'ex-percepteur.

Mais un putois crie fort dès qu'on le touche : l'ex-percepteur et le benjamin du *Republicain* n'ont-ils pas été touchés ?

Ils diraient le contraire que nul ne les croirait, à preuve leurs longues tirades charlatanesques auxquelles des gribouilles seuls et encore ! peuvent se laisser prendre.

Victoire à la Pyrrhus ! combien il s'en serait contenté le sénateur véreux ; de quels accents joyeux... l'eussent saluée, l'ex-percepteur et ses acolytes, les hommes d'affaires de la coterie haineuse !

Mais bernique ! ils ont la honteuse défaite, et nous croyons pouvoir même leur dire qu'ils ne connaîtront jamais un autre résultat.

Quand un parti a des spectres comme le sénateur Béral, des traîtres comme le sénateur Béral, des girouettes comme le député Bourdin, des fantoches comme ceux dont on connaît les beaux exploits, ce parti sera toujours mis au rancart par les honnêtes gens !

Qu'on se le dise !

LOUIS BONNET.

Encore la police des marchés

Notre excellent confrère Cathary, dans la *Dépêche*, écrit :

Une première fois, sur la demande d'un certain nombre de familles d'ouvriers et de petit-employés de Cahors, nous avons prié la police de vouloir bien veiller à ce que les règlements de police relatifs au marché de Cahors, fussent observés.

Voici que les plaintes redoublent. De toutes parts, on nous signale l'accaparement quotidien des légumes, fruits et volailles, par quelques revendeuses qui profitent de cette audace main-mise pour augmenter dans la proportion la plus fantaisiste le prix de tous ces denrées. On nous signale que, ces jours derniers, ces prix ont été scandaleusement augmentés. Bien entendu, c'est le plus souvent avant leur arrivée au marché que les producteurs directs reçoivent les offres des revendeuses ; mais on nous a cité des cas vraiment trop fréquents et qui, paraît-il, se renouvellent de jour en jour, où certaines revendeuses poussent l'audace jusqu'à interrompre l'achat d'une ménagère pour créer un renchérissement sur la marchandise.

Les choses en sont arrivées à ce point que, si la police n'intervient pas dans le plus bref délai des plaintes collectives surgissent, car la situation est, nous assure-t-on, devenue tout à fait intolérable.

M. le commissaire de police, dont nous connaissons le zèle et le dévouement, voudra bien, nous n'en doutons pas, se préoccuper de cet état de choses qui est extrêmement préjudiciable

aux classes pauvres de Cahors et donner les ordres nécessaires pour qu'il y soit mis fin immédiatement.

Depuis que les plaintes affluent au bureau de police contre le sans-gêne des revendeuses, diverses mesures ont bien été prises, mais si insuffisantes qu'il est urgent que la plus étroite surveillance soit exercée à l'entrée de la ville.

Tous les matins, dès le jour, quand les maraichers arrivent, ils sont accostés par les revendeuses qui se trouvent à l'entrée de la ville, et quelquefois à la limite de l'octroi.

Une rigoureuse surveillance est nécessaire et cela dans l'intérêt des ménages ouvriers qui sont, par suite de l'accaparement des légumes, fruits, volailles par les revendeuses, obligés de payer deux fois plus cher ces denrées de première nécessité.

L. B.

Contre les fraudeurs

En vertu des instructions reçues de la Préfecture et conformément à la loi sur les fraudes, M. Berty, commissaire de police de Cahors, s'est transporté lundi dans divers établissements publics de la ville où il a prélevé des échantillons de vin pour être soumis à l'analyse.

Ces prélèvements ont été faits dans 40 débits.

Avis aux maires des chefs-lieux de canton

Chargés de recevoir les engagements volontaires.

Aux termes du 2^e alinéa de l'article 23 de la loi du 21 mars 1905, les jeunes gens admis à l'école normale supérieure, à l'école forestière, à l'école centrale des arts et manufactures, à l'école nationale des mines, à l'école des ponts et chaussées ou à l'école des mines de Saint-Etienne, ont la faculté de ne faire leur première année de service qu'après être sortis de l'école.

Ces jeunes gens doivent être invités, au moment de la signature de leur engagement, à faire connaître s'ils désirent user de cette faculté. Dans l'affirmative, ils remettent au maire une déclaration écrite ainsi conçue : « Je soussigné (noms et prénoms) admis à l'école... demande à n'être incorporé qu'à ma sortie de l'école ».

(Signature).

Cette déclaration reste annexée à la minute de l'acte et les maires la mentionnent dans la colonne « Renseignements et observations » du bordereau dont le modèle est annexé à l'arrêté du 4 janvier 1906 (mise en route des engagements volontaires).

G. PICQUART.

Distinction honorifique

Par arrêté du ministre de l'intérieur, une lettre de félicitation a été adressée à M. Piguot, commis de culture des tabacs à Cahors pour acte de courage ; le 29 novembre 1906, a porté secours à une jeune fille dont les vêtements avaient pris feu.

Gendarmerie

Par décision de M. le général Picquart, ministre de la guerre, en date du 3 avril 1907, M. le général de division Got, membre du Comité technique de la cavalerie, Inspecteur général du 5^e arrondissement de gendarmerie, a été désigné pour procéder, en 1907, à l'Inspection de la gendarmerie dans le département du Lot.

Conseil de Préfecture

Ordre du jour du 30 août 1907

Le sieur Donat Louis, d'Assier. contre les élections municipales du 18 août 1907 à Assier. Communauté d'Assier, protestation.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vacation du 24 août, le tribunal correctionnel de notre ville a prononcé les condamnations suivantes :

Léon Campagnac, 39 ans, propriétaire à Saux, qui a porté des coups et fait des blessures volontaires à autrui, est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

Paul Bouffé, 16 ans, journalier à Cahors, a pêché sans permis. Coût : 5 francs d'amende avec sursis.

Jean Laporte, 25 ans, prévenu du délit de chasse en temps prohibé, se voit infliger 50 fr. d'amende.

Raymond Correch, 21 ans, ouvrier cordonnier à Cahors, est condamné à 50 francs d'amende pour avoir violé le règlement de la pêche. — 5 francs de la même peine sont infligés au nommé Gustave Vallet, 26 ans, vitrier à Cahors, pour le même délit.

Jules-Gustave Bonnard, 28 ans, colporteur, sans domicile fixe, prévenu de vol, est condamné à deux mois de prison par défaut.

Jules-Marie-Joseph Dhersignerle, 43 ans, sans profession ni domicile connu, est condamné à un mois d'emprisonnement pour vagabondage.

À la requête de l'administration des contributions indirectes, le tribunal condamne le nommé Jean Lagrèce, dit Philip, de Caillac, pour détention de tabac et d'allumettes de contrebande, à 300 francs d'amende pour les allumettes et à 200 francs pour le tabac.

Cour d'Assises de Lot

Les assises pour le troisième trimestre 1907 s'ouvriront à Cahors, le lundi 9 septembre prochain, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Pabon, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au tribunal de Cahors.

Voici la liste des jurés appelés à siéger durant cette session.

Jurés titulaires

MM. Auguste Mazières, rentier à Cahors. Henri Mortefon, négociant à Labatut.

Léon Andrieu, percepteur à St-Céré. Norbert Mabouliès, cultivateur à Valprionde.

Henri Redon, avocat à Tour-de-Faure. Denis Lacarrière, adjoint à Lunan.

Jules Valadié, rentier à Martel. Gabriel Delfau, prop. et maire à Sénaillac.

Henri Malet, notaire à Cahors. Philippe Carrayrou, maire de Linac.

Louis Andral, propr. à Mayrinac-le-Francais. Félix Créyguès, propr. à Thègra.

Jean-Guillaume Bercegol, percepteur en retraite, à Puy-l'Évêque.

Jules Azouls, négociant à St-Céré. Albert-Ernest Couzy, agent-voyer à St-Géry.

Germain Lespinasse, adjoint à Saint-Maurice.

Albert Paramelle, percepteur à Latronquière.

Paul Arteil, propriétaire à Lamothe-Fénelon.

Léon Cubaynes, conducteur des ponts et chaussées à Montcuq.

Joachim Costes, propr. à St-Cirgues. Jean-Basile Pages, maire à Cahors.

Eugène Ribeyrol, propr. à Belmont-Bretenoux.

Joseph-Antoine Alazard, employé à Figeac.

Aimé Bouloumié, propr. à Parnac.

Louis Maleville, propr. à Saint-Cirq-Madelon.

Charles Vernejouls, maire à Cornac.

Eugène Constant, receveur-buraliste à St-Projet.

Charles Combarieu, médecin à Cremps. André-Bernard Pradié, propr. à Gouzac.

Louis Solmiac, notaire aux Junies. Gaspard Cassan, percepteur à Figeac. Marc-François Brousse, propr. à Martel.

Calixte Fabre, propr. à Couzou. Louis Saint-Marie, propr. à Montet-et-Bouzal.

Jurés supplémentaires

MM. Edouard Wintherheld, capitaine en retraite à Cahors.

Auguste Causse, professeur de musique à Cahors.

Jules Billières, avoué honoraire à Cahors.

Jules Blanc, négociant à Cahors.

Boîte aux lettres

Maires. — Police des marchés

L'arrêté par lequel un Maire décide qu'aucun achat, vente de bestiaux ait lieu est entaché d'exces de pouvoirs. La généralité des termes de l'arrêté, qui s'applique notamment à des commerçants patentés de la commune dirigeant des établissements soumis à l'inspection sanitaire, constitue une violation du principe de la liberté du commerce et de l'industrie. (Arrêt du C. d'Etat 17 févr. 95 p. 164.)

Maires et adjoints. — Police municipale. — Boulangerie. — Taxe du pain. — Recours.

Le Ministre de l'Agriculture, dans les attributions duquel rentrent les questions relatives aux subsistances, est compétent pour statuer sur un recours formé devant lui contre un arrêté municipal relatif à la taxe du pain dans une commune.

L'instruction de ce recours par le ministre n'est soumise à aucune procédure spéciale. (C. d'Etat. 7 juillet 1906, p. 612.)

Budget : Ecoles publiques. — Grosses réparations. — Dépenses obligatoires. — Inscription d'office.

L'arrêté par lequel le Préfet inscrit d'office au budget d'une commune des crédits destinés à la réparation des murs de clôture d'une école publique de filles n'est pas entaché d'exces de pouvoirs. Aux termes de l'article 136 de la loi du 5 avril 1904, les grosses réparations des bâtiments communaux affectés à l'usage d'écoles sont à la charge des communes.

Mais l'arrêté par lequel le Préfet inscrit d'office au budget un crédit représentant la part du propriétaire mitoyen de ces murs dans la dépense, alors que le chiffre de cette participation était contesté, est entaché de nullité, le Préfet ayant entendu trancher un débat qui devait être soumis à l'autorité judiciaire. (C. d'Etat 19 mai 1905, p. 449.)

Conseil municipal, délibérations. — Budgets et comptes. — Communications. — Réclamations par le maire. — Exces de pouvoir.

Aux termes de l'art. 58 de la loi du 5 avril 1884 tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux.

S'il appartient aux Maires de régler le mode de communication de ces documents ils ne peuvent, par une réglementation trop étroite restreindre les droits reconnus par la loi aux habitants ou contribuables en exigeant une demande en forme dans un délai préalable, en limitant à un quart d'heure la durée de la communication

— Tout est pour le mieux, mon vieux Dumay, dit Charles qui avait pris des renseignements auprès de Moagend et sur Canalis et sur La Brière. Nous allons avoir deux personnages pour un rôle, s'écria-t-il gaiement !

Il recommanda néanmoins à son vieux camarade une discrétion absolue sur la comédie qui devait se jouer au Chalet, la plus douce des vengeances, ou si vous le voulez, des leçons d'un père à sa fille. De Paris au Havre ce fut entre les deux amis une longue causerie qui mit le colonel au fait des plus légers incidents arrivés à sa famille pendant ces quatre années, et Charles apprit à Dumay que Desplein, le grand chirurgien, devait avant la fin du mois, venir examiner la cataracte de la comtesse, afin de dire s'il était possible de lui rendre la vue.

Un moment avant l'heure à laquelle on déjeunait au Chalet, les claquements de fouet d'un postillon comptant sur un large pour-boire apprirent le retour des deux soldats à leurs familles. La joie du père revenant après une si longue absence pouvait seule avoir de tels éclats et aussi les femmes se trouvèrent-elles toutes à la petite porte.

— Ah ! Modeste est bien belle ! s'écria La Brière au désespoir, et tu m'écraseras facilement ! J'étais aussi bien étonné de voir le bonheur s'occupant de moi et je me disais : Il se trompe !

— Bah ! nous verrons ! dit Canalis avec une atroce gaieté.

Le soir, après dîner, Charles Mignon et son caissier volaient à raison de trois francs de guides, de Paris au Havre. Le père avait compétement rassuré le chien de garde sur les amours de Modeste, en le relevant de sa consigne et le rassurant sur le compte de Butscha.

et en interdisant de feuilleter les registres communiqués.

(C. d'Etat, 7 août 1905, p. 774).

Octroi. — Produit. — Inscription au tarif. — Délibérations du Conseil municipal. — Décret. — Approbation.

C'est à l'autorité judiciaire qu'il appartient de statuer sur les contestations relatives à la perception des droits d'octroi et d'apprécier la légalité des actes, en vertu desquels la perception a eu lieu ; par suite, si des industriels prétendent que c'est à tort qu'un décret a approuvé une délibération du Conseil municipal, inscrivant un produit au tarif de l'octroi de la commune, c'est devant l'autorité judiciaire qu'ils doivent faire valoir leurs moyens. Dès lors, n'est pas recevable le recours formé devant le C. d'Etat.

(C. d'Et., 12 mai 1905, p. 417).

Paris, 26 août, 1 h. 36 s.

Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1904 le numéro 171.363 gagne 200.000 francs.

M. Clemenceau à Rambouillet

M. Clemenceau s'est entretenu dans la matinée avec M. Thomson puis est allé à Rambouillet déjeuner chez M. Fallières.

La catastrophe de Coutras

M. Barthe a visité dans la matinée à Bordeaux les victimes de la catastrophe de Coutras ; il y a exactement neuf morts et un disparu.

Paris, 27 août, 1 h. 47 s.

Dans le Midi

Le gouvernement a décidé de retirer toutes les troupes envoyées dans le Midi pour assurer l'ordre ; tous les régiments rejoindront demain leurs casernes respectifs.

Les Affaires du Maroc

Une dépêche de l'amiral Philibert signale des mouvements de cavalerie marocaine autour de Casablanca.

Le transport « Nive » retournera demain à Oran emmenant 11 blessés.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Prayssac

Grande foire du 24. — Comme tous les ans cette foire, à la veille de notre fête locale et du concours cantonal de l'année, a été des plus importantes. Les divers et nombreux marchés étaient grandement approvisionnés et de grandes affaires se sont traitées sur les divers points.

Voici les cours pratiqués :

Halle au blé. — Blé, de 17 à 18 fr. ; mais de 14 à 15 fr. ; avoine, de 10 à 12 fr. ; seigle, de 14 à 15 fr. ; fèves, de 11 à 12 fr. ; vesces, de 11 à 12 fr. ; pommes de terre, de 5 à 6 fr., le tout l'hectolitre.

Marchés au bestiaux. — Attelages de premier choix, de 1.000 à 1.200 fr. ; bœufs ordinaires de 900 à 1.000 fr. ; jeunes bœufs, de 700 à 800 fr. ; vaches, de 500 à 600 fr. ; bouvillons, de 300 à 400 fr., la paire.

(A suivre)

Viande de boucherie. — Bœufs 1^{er} qualité, de 45 à 46 fr. ; bœuf de 40 à 42 fr. ; veau, de 40 à 48 fr. ; moutons, 1^{er} qualité, de 43 à 45 fr. ; 2^e qualité, de 40 à 42 fr. le tout les 50 kilos, poids vif.

Marchés à la volaille. — Grand assortiment. — Vente active. — Poules, de 5 à 6 fr. ; poulardes, de 7 à 8 fr. ; gros poulets, de 5 à 6 fr. ; poulets ordinaires de 3 à 4 fr. ; canards communs, de 5 à 6 fr. ; canards mulâtres, de 9 à 10 fr. ; dindes, de 18 à 20 fr. ; pigeons, de 1 fr. 50 à 2 fr. ; lapins domestiques, de 3 à 4 francs, pin-tades, de 6 à 7 fr., le tout la pièce.

Les œufs valaient 80 centimes la douzaine.

Marché aux moutons. — Moutons de choix, de 48 à 50 fr. ; moutons ordinaires, de 38 à 40 fr. ; moutons communs, de 32 à 35 fr. ; brebis de rapport, de 28 à 30 fr. ; brebis de venue, de 32 à 34 fr. ; agneaux, de 25 à 26 fr. le tout la pièce.

Marché aux porcs. — La vente sur ce bétail, toujours élevée. — Porcs de venue, de 80 à 90 fr. ; porcs ordinaires, de 60 à 70 fr. ; petits porcs, de 30 à 35 fr. la pièce.

Au jardinage. — Vente assez bonne pour les légumes. — Melons, de 25 à 50 centimes pièce ; plants de choux, 30 c., le cent ; tomates, 15 c., le kilo ; pêches 25 c., la douzaine.

Arrondissement de Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience de vacations du 24 août. — Après plusieurs condamnations à 25 fr. d'amende pour délits de chasse en temps prohibé, les deux affaires suivantes sont appelées : Antoine Ribeyrol, vingt et un ans, de Prudhomat, 50 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

Julie Mors, veuve Moise, soixante ans, de Corniac, 50 fr. d'amende pour dégradation d'objet d'utilité publique et outrages par paroles à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Vol. — Une de ces dernières nuits, un malfaiteur qui devait connaître les lieux, s'est introduit dans une cave dépendant de la ferme de Castelet, barrière de notre ville, et a soustrait dans la poche d'un pantalon appartenant à un domestique, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Plainte a été déposée au bureau de police. Le personnel de la ferme a des soupçons sur un individu, repris de justice dangereux, qui a été plusieurs fois aperçu rodant autour de la propriété.

Ces prévisions étaient justes, puisque on a découvert le lendemain le voleur. C'est le nommé C. L., âgé de cinquante-trois ans, récemment condamné par défaut à six mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Figeac et activement recherché par la justice. Cet individu, une fois en possession du pantalon dans la poche duquel se trouvait le porte-monnaie, avait mis le feu à une haie pour brûler ce même pantalon et faire disparaître cet effet d'habillement compromettant.

M. Bories négociant, réclame un écoulement des eaux au moment des grandes pluies et qui aille s'écouler dans le canal de la Cogne.

M. Bonnet, conseiller, demande aussi un écoulement des eaux de la route de Cahors.

M. Bor, maire, répond qu'il fera toutes les diligences voulues pour arriver à une bonne fin, mais qu'il n'est pour rien dans ce retard.

La séance est levée à quatre heures et demie, et le Conseil se réunit en comité secret.

Saint-Céré
Conseil municipal. — Le Conseil s'est réuni samedi dernier, à la mairie, sous la présidence de M. Murat, maire, en session ordinaire d'août.

Étaient absents : MM. Souladie, Fréjarc, Cornu, Quercy, Saint-Chamant et Landes.

M. Ayzat, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif du maire pour l'exercice 1906 sont approuvés par le Conseil. Ces comptes se soldent en excédent de recettes par 10.780 francs.

Le budget supplémentaire de 1907 est ensuite voté ; celui-ci se solde en recettes et en dépenses par 28.188 fr. 80. Le budget de 1908 est établi et arrêté à la somme de 33.609 fr. 37 et balancé au moyen d'une imposition extraordinaire de 31 centimes additionnels qui produira 7.400 fr.

Le Conseil charge M. le maire de s'entendre avec les directeurs des écoles laïques au sujet des mesures à prendre pour assurer désormais la conservation des livres, mis gratuitement à la disposition des élèves indigents. Il est décidé que ces livres devront être déposés à la mairie à la fin de chaque année scolaire.

de terre, de 4,50 à 6 fr., le tout prix moyen et le sac de 80 litres.

Place de l'église. — Les poules, de 2 à 2,50 la pièce ; les poulets, de 2,50 à 3,50 la paire ; les canards, 4 fr. la paire ; les lapins domestiques, de 1,25 à 1,60 la pièce ; les pigeons, de 90 centimes à 1 fr. la paire ; les œufs, 80 centimes la douzaine.

Place Gambetta. — Les moutons gras pour la boucherie, se payaient de 28 à 38 fr. la pièce ; les moutons pour l'élevage, de 15 à 25 fr. la pièce.

Cardaillac
Fête votive. — La jeunesse de notre commune, désireuse de célébrer avec éclat la fête annuelle, a élaboré un programme de réjouissances très bien conçu qui sera exécuté le samedi 31 août, le dimanche 1^{er} et le lundi 2 septembre :

Samedi 31 août. — Tour de ville en musique, retraite aux flambeaux.

Dimanche 1^{er} septembre. — A six heures du matin, réveil en fanfare ; à sept heures, aubades aux habitants des villages et hameaux ; à onze heures, distribution de bouquets ; à deux heures du soir, grandes courses internationales de bicyclettes : 20 fr. de prix.

A trois heures, grand bal public à la salle d'école ; à six heures, concours de beauté ; à neuf heures brillant feu d'artifice et illuminations ; à dix heures, retraite aux flambeaux.

Lundi 2 septembre. — A six heures du matin, réveil en fanfare ; à dix heures, mat de cognac ; à onze heures, jeu de la cruche ; à deux heures, course aux ânes ; à trois heures, bal public à la salle d'école ; à cinq heures, départ du ballon « Le Quercynois » ; à neuf heures, illuminations ; à dix heures, retraite aux flambeaux.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur présence.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Tribunal correctionnel. — Audience du 24 août. — Le tribunal était appelé à statuer aujourd'hui dans une affaire de falsification de farines qui a fait un certain bruit dans la région.

Le prévenu Alphonse Bernat, meunier à Souillac, renouvelle à l'audience les aveux qu'il a faits à l'instruction. Il reconnaît avoir reçu en deux fois 2 000 kilos de talc. Ce talc était mélangé par lui à la farine qu'il rendait à ses clients ou qu'il vendait. Suivant les dires de Bernat, la falsification ne portait que sur les farines de seigle servant à l'alimentation du bétail et dans une proportion de 4 kilos par bal de 80 kilos. Deux fois seulement le mélange a été effectué avec la farine de blé à raison de 1 kil. 500 par bal.

Les prélèvements effectués par le parquet de Gourdon ont été analysés au laboratoire de Toulouse. Dans un long rapport, le chef du laboratoire conclut à l'absence de talc.

M. Rabès, substitut du procureur de la République, requiert une peine sévère. Les affirmations de l'expert patenté officiel ne sauraient prévaloir sur les aveux de l'accusé. Bernat n'a pas avoué par fantaisie. Le tribunal ne peut hésiter à frapper les fraudeurs.

Bernat est condamné à trois mois de prison et 300 fr. d'amende et aux dépens. Le tribunal le fait bénéficier toutefois de la loi de sursis, mais quand à la prison seulement.

Gramat
Remonte. — Le comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac, continuant ses opérations à la suite du concours de majoration, a procédé vendredi soir et samedi matin à l'achat de 22 chevaux payés entre les prix de 900 à 1200 fr.

Le nombre des achats pour les deux jours y compris l'achat de 15 chevaux primés à la majoration s'élève à 37.

Les concours de majoration. — Le concours de majoration qui a eu lieu vendredi dernier a été en tout point remarquable.

Soixante-sept magnifiques chevaux se sont disputés les quinze primes attribuées au concours de 1907.

Les honneurs de la journée reviennent au poulain Artaban, magnifique bête de trois ans, appartenant à M. Rochy, du château de la Rose, près Lacapelle-Marival.

Artaban était présenté avec beaucoup de brio par M. François Revellat, le sympathique directeur de l'école de dressage de Gramat.

Cette école s'est d'ailleurs vaillamment comportée au concours de vendredi : une bonne partie des primes distribuées lui reviennent.

Nous ne saurions trop encourager les éleveurs de la région à continuer de suivre la voie tracée par les résultats du concours de cette année et nous espérons que le brillant succès obtenu par notre élevage leur donnera encore plus d'émulation ; ce qui leur permettra ainsi de relever (avec le concours sur lequel nous comptons de l'administration) notre belle race chevaline.

qui a procédé à ces opérations après le concours.

1^{er} prix, 500 fr., Artaban, école de dressage de Gramat, acheté 1.700 fr. — 2^e prix, 400 fr., Port-Arthur, à M. Jalenques, à Clermond-Ferrand, acheté 1.500 fr. — 3^e prix, 250 fr., Clairon à M. Montet, à Gramat, acheté 1.250 fr. — 4^e prix, 250 fr., Marquis, à M. Combes, à Gramat, acheté 1.200 fr. — 5^e prix, 200 fr., Duric, à M. Boyssou, à Reilhac (Cantal), acheté 1.225 fr. — 6^e prix, 200 fr., à M. Sarauste de Menthères, à Aurillac, acheté 1.150 fr. — 7^e prix, 200 fr., Vaillant, à M. Combourieu, à Aurillac, acheté 1.150 fr. — 8^e prix, Japonais, à M. Pan-Lacarrière, à Themines, acheté 1.150 fr. — 9^e prix, 100 fr., Mademoiselle-Longchamps, à M. Antoine Huc, à Assier, acheté 1.075 fr. — 10^e prix, 100 fr., Finaud, à M. Calmette, à Gramat, acheté 1.125 fr. — 11^e prix, 100 fr., Godampain, à M. Gratiat à Molières (Lot), acheté 1.200 fr. — 12^e prix, 100 fr., Follét, à M. Sarauste de Menthères, à Aurillac, acheté 1.150 fr. — 13^e prix, 100 fr., Hero, à M. Vernet, à Issendouin, acheté 1.150 fr. — 14^e prix, 100 fr., Bailnon, à M. Tournier, à Gramat, acheté 1.100 fr. — 15^e prix, 100 fr., à M. Vitrac, à Lavergne, acheté 1.100 fr.

Martel
Concert. — Nous avons l'avantage d'informer le public qu'un grand concert sera donné dimanche 1^{er} septembre à quatre heures de l'après-midi dans la salle du théâtre par M. Lépine, violoniste des Concerts Lamoureux, premier violon-solo au Grand Théâtre de Bordeaux et M. Falcou, pianiste des concerts Colonne.

Les amateurs de bonne musique peuvent dès maintenant retenir leur place chez le concierge de la mairie.

Premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. 50 ; troisièmes 1 fr.

Par correspondance joindre un timbre de 0 fr. 10.

Payrac
Voici le programme de la fête de Payrac organisée par le comité, sous la présidence de M. Margis, Maire, Conseiller général, les 31 Août, 1^{er} et 2 Septembre 1907.

Samedi soir, à 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux, tour de ville en musique.

Dimanche matin, réveil en musique à 6 heures, salves d'artillerie ; de 7 h. à 11 h., aubades, distribution de bouquets aux jeunes filles de la classe ; 11 h., place de l'église, concours de grimaces (3 grands prix) ; 1 h. 1/2, course aux ânes, route nationale ; de 2 à 3 h., différents jeux : mat de cognac, place de l'église, jeu de la poêle, en face l'hôtel Rossignol, jeu du baquet, en face le café Divan, grande course pedestre en face l'hôtel Rossignol ; 3 h. 1/2, grand char, distribution de bouquets, bataille de confetti. 5 h. 1/2, ouverture du bal par un concours de danses ; 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux, tour de ville en musique ; 9 h., brillant feu d'artifice ; 9 h. 1/2, bal champêtre toute la nuit, brillante illumination.

Lundi, 7 h., réveil en musique ; 9 h., course en sac ; 10 h., jeu de la cruche ; 10 h. 1/2, course des fillettes ; 5 h., bal champêtre ; 8 h., départ du magnifique ballon *l'Avenir Payracois*, brillante illumination ; 9 h., bal champêtre toute la nuit.

Le Comité.

Chez nos voisins
Lot-et-Garonne
FUMEL
Médaille d'Honneur
Nous sommes heureux d'enregistrer qu'une médaille d'honneur avec lettre de félicitations ont été décernées à M. Hugon, notre sympathique et dévoué commissaire de police à Fumel, pour actes de courages.

Nous plus sincères félicitations.

Accident
Un pénible accident qui aurait pu comporter des suites très graves, est arrivé dans l'après-midi de dimanche, en face les Usines de Fumel.

Les nommés Maury, père et fils étaient occupés à creuser un puits et à cet effet ils avaient fait partir un coup de mine dans le fond. Quoique voyant que les gaz provoqués par l'explosion de la poudre, ne s'étaient pas encore dégagés du fond, le jeune Maury voulut néanmoins y descendre. Il eut tort, car à peine arrivé au fond, un commencement d'asphyxie le saisit et il s'abattit. Le père voyant le danger couru par son fils voulut se porter à son secours, il n'arriva pas au fond qu'il s'abattit à son tour.

Ceci se passait sous les yeux d'un parent qui blessé à la main ne pouvait être d'aucun secours. A ses cris, les voisins accoururent et M. Aubié, sous-chef de fabrication aux mines de Fumel, n'écouant que son courage, descendit bravement au fond du puits et réussit, malgré le danger qu'il courait lui-même, à attacher les deux hommes, que l'on remonta à moitié asphyxiés, mais que des soins énergiques ramenèrent à la vie.

Grâce au dévouement de M. Aubié, un terrible malheur fut évité.

Nous adressons au courageux sauveur nos plus sincères félicitations.

Bibliographie
Le TOUR DE FRANCE.
Revue illustrée de grand luxe paraissant tous les deux mois (Quatrième Année). Sommaire du n° 39 qui paraîtra du 15 au 20 Août

Fascicule entièrement consacré au Pays de Caux.

A travers le Pays de Caux, Ardoin-Dumazet. — Boucles de la Seine Maritime, Henri Boland. — Le Havre et son Port, Comte L. Kœnig. — Le Palais de Justice de Rouen, Robert de Souza. — Dieppe et l'Armateur-Ango, Charles Merki. — Fécamp, Pierre Sarrazin.

120 illustrations, dont plusieurs en pages entières.

HORS-TEXTE :
Boucles de la Seine maritime, carte en couleurs dessinée par A. LAGRANGE. — Couverture spéciale en couleurs par GEO. DORIVAL.

Prix du fascicule complet : 2 fr. 50
Etranger : 3 fr.

Conditions d'abonnement
Une année, France 15 francs
Etranger 20 —

Direction du Tour de France : 295, Boulevard Raspail — Paris.

Chemin de fer d'Orléans
Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs
Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus pour l'aller ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins ; à titre d'essai, ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

Exposition Maritime de Bordeaux
Billets d'aller et retour collectifs de famille à prix très réduits pour Bordeaux.

A l'occasion de l'Exposition Maritime de Bordeaux et pendant toute sa durée, il est délivré aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble des billets d'aller et retour collectifs de famille de toute sta-

tion du réseau à Bordeaux (Bastide ou St-Jean).

Les billets dont il s'agit comportent les réductions suivantes sur les prix du tarif général :

Pour les 3 premières personnes 33 0/0
Pour la 4^e personne 50 0/0
Pour la 5^e personne et les suivantes 75 0/0

Toutefois, la réduction globale offerte par ces billets ne pourra dans aucun cas dépasser 50 0/0.

Validité : 10 jours, à compter du jour de départ, avec faculté de prolongation à deux reprises de 5 jours, moyennant supplément.

Bulletin Financier
Paris, 26 août 1907

Les dernières nouvelles qui parviennent du Maroc semblent indiquer une amélioration de la situation sont favorablement accueillies en bourse. La Rente française gagne du terrain à 94,55 entraînant à sa suite la plupart des valeurs de cote.

Le Rio Tinto sur de meilleurs avis de New-York est en reprise à 1850.

Les fonds russes sont calmes : le 3 0/0 1891 à 60,10 et le Consolida à 73,45.

L'Extérieure espagnole est stationnaire à 90,90, l'Italien à 102 et le Turc à 94. Le Serbe est lourd à 75,35.

Les établissements de crédit sont fermes : la Banque de Paris à 1410, le Comptoir National d'Escompte à 675, le Crédit Foncier à 658 et le Crédit Lyonnais à 1170.

Parmi les chemins français, le Nord est à 1752, l'Orléans à 1355 et l'Est à 903.

De bons achats font progresser le Bec Auer à 735.

Vous avez mal aux reins
Vous éprouvez une grande fatigue à la fin de la journée, le matin en vous levant vous avez encore mal aux reins, si vous n'y prenez garde, vous aurez d'ici peu de la néphrite et un jour ou l'autre de l'albuminurie. N'hésitez donc pas un instant et dès aujourd'hui achetez une boîte de Sel de Vitel. Vous serez bientôt soulagé et par la suite, à l'abri de tout danger. La boîte pour traitement de 20 jours est envoyée contre mandat de 3 fr. 15, adressé à M. J. Boillot, 20, rue Geoffroy l'Asnier, Paris. A Cahors, pharmacie Fournié.

Vente d'un cheval de l'Armée
Le samedi 31 août courant, à 1 heure du soir, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur la Place Gambetta à Cahors, d'un cheval, réformé du service de la gendarmerie, comme étant trop lourd pour la selle.

Cahors et Périgueux
Les gens souffrent également de la maladie des reins et du mal de dos, mais l'exposé suivant nous confirme dans l'opinion qu'il existe un remède qui est employé avec succès près d'ici :

Mme M. Naboulet, 15, Rue du Chanteloup, à Périgueux nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis de longues années, j'étais toujours atrocement prise des reins. J'étais découragée ne sachant plus que faire car malgré tous les soins j'étais devenue nerveuse, triste, irritable et je m'affaiblissais de jour en jour. Il y a quelques temps, les douleurs qui s'étaient toujours cantonnées dans le bas du dos me gagnèrent les reins puis la jambe droite, et par moment il me semblait que j'avais des boulets aux pieds. J'avais des maux de tête épouvantables, des éblouissements, je manquais de sommeil et d'appétit, et il me semblait que j'avais tous les membres paralysés. C'est alors qu'on me conseilla de me traiter moi-même en prenant les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Orliac, à Cahors. Je les essayai et le résultat fut au delà de tout espoir car au bout de quelques jours je n'étais plus du tout la même. Mes douleurs diminuaient comme par enchantement, je pouvais marcher, aller et venir, enfin vaquer à mes occupations. Guère plus de deux semaines après j'étais si bien rétablie qu'il me semblait que je n'avais jamais souffert. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier ».

L'époque critique, cette époque de la vie d'une femme, amène toujours des complications désagréables et quelquefois dangereuses. La force naturelle diminue et les sécrétions qui jusque là ont été rejetées de l'organisme, y restent maintenant en partie. C'est alors que les Pilules Foster ont une grande valeur curative spéciale en ce qu'elles aident les reins à dégorger les canaux et à débarrasser l'organisme des impuretés, qui s'y sont accumulées.

Si vous ne voulez pas être désappointé, assurez-vous que ce sont bien les Pilules Foster pour les Reins qui vous sont dérivées. Surtout méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binae, Pharmacien, 25, Rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 10

A VENDRE
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE
UN COUPÉ
Très léger, en excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal.

Chronique agricole

COMMERCE DES PRIMEURS

(Fruits et légumes)

DANS LE NORD-OUEST DE LA FRANCE

Jusqu'ici, les efforts des producteurs de légumes et de fruits (primeurs) du Midi de la France pour développer leur commerce ont porté principalement sur le marché de Paris. Depuis quelques années seulement, des tentatives sont venues se faire pour trouver de nouveaux débouchés sur les marchés étrangers afin de parer à la mévente qui se produit chaque fois que le marché de Paris se trouve encombré. C'est ainsi que les produits français se sont implantés sur les principaux marchés anglais et qu'ils commencent à être appréciés des consommateurs allemands.

Ces efforts qu'on ne saurait trop encourager, ne doivent cependant pas faire oublier que certaines régions de la France sont assez mal alimentées en primeurs et qu'elles offrent encore à nos producteurs des débouchés importants. Les marchés du Nord-Ouest (Normandie) sont du nombre, car, aujourd'hui, sur de nombreux points, la seule ressource des marchands en gros, pour parer aux besoins de ces marchés, est de venir s'approvisionner aux Halles centrales de Paris.

Il serait certainement plus économique et plus logique d'expédier les primeurs du Midi directement sur ces centres de consommation. Elles parviendraient plus rapidement à destination et se présenteraient à la vente avec plus de fraîcheur. Elles arriveraient aussi en bien meilleur état, car les diverses manutentions obligées dans Paris pour leur transport aux Halles et leur réexpédition par voie ferrée seraient ainsi supprimées.

Bien que la Normandie produise la plupart des espèces de légumes dont elle a besoin, par suite de sa situation géographique, ceux-ci n'apparaissent que tardivement sur ses marchés. Le retard dans la végétation au printemps est dû aux derniers frimas, alors qu'à ce moment le soleil darde ses chauds rayons sur les cultures du Midi et y fait pousser rapidement les premiers légumes de pleine terre si appréciés de tous. Aussi les expéditeurs méridionaux peuvent-ils amener asperges, choux-fleurs, salades, haricots verts, petits pois, artichauts, pommes de terre nouvelles etc., environ trois semaines avant l'apparition des produits indigènes sur les marchés de Cherbourg, Caen, Lisieux, Rouen, Le Havre, etc.

Les expéditeurs du Sud-Ouest et du Midi de la France auraient donc tout intérêt à ne pas négliger les marchés importants de Normandie. En outre des centres importants comme Rouen, Caen, Le Havre, etc., dont la faculté d'absorption est grande, un grand nombre de stations balnéaires : Dieppe, Fécamp, Trouville, etc., demandent lors de la saison, des produits de tout premier choix et que le seul midi peut fournir : cerises, pé-

ches, abricots, raisins (surtout le chasselas doré), etc.

Les transports sont d'ailleurs effectués par les Compagnies des Chemins de fer avec le plus grand soin et beaucoup de célérité. Ainsi les denrées remises aux gares d'Agon, de Montauban etc., pour partir par les trains de l'après-midi parviennent d'une manière générale sur les marchés de Normandie, assez tôt pour être vendues le surlendemain matin.

D'autre part les Compagnies de Chemins de fer viennent de faire homologuer un tarif spécial très avantageux dont tous les intéressés peuvent avoir connaissance dans les gares.

Chemin de fer d'Orléans

A l'occasion de la saison thermale de 1907, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 30 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Nérès-les-Bains et d'Evau-les-Bains.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

HORAIRE

ALLER			
De Paris	De 1 ^{re} class.	De 2 ^e class.	De 3 ^e class.
Paris-Quai d'Orsay	dép. 8,45 m.	8,32 m.	8,17 s.
Chamblet-Nérès	arr. 2,12 s.	2,6 s.	3,58 m.
Evau-les-Bains	arr. 2,28 s.	2,21 s.	3,31 m.
La Bourboule	arr. 5,17 s.	5,17 s.	6,38 m.
Le Mont-Dore	arr. 5,35 s.	5,35 s.	7,2 m.

RETOUR			
De Paris	De 1 ^{re} class.	De 2 ^e class.	De 3 ^e class.
Le Mont-Dore	dép. 1,12 s.	1,4 s.	8,15 s.
La Bourboule	dép. 1,30 s.	1,25 s.	8,32 s.
Evau-les-Bains	dép. 4,4 s.	4 s.	11,35 s.
Chamblet-Nérès	dép. 4,17 s.	4,16 s.	10,57 s.
Paris-Quai d'Orsay	arr. 10,5 s.	10,5 s.	6,13 m.

Un wagon-restaurant est attaché aux deux express de jour entre Paris et Montluçon et vice-versa.

Au trou de des omnibus de correspondance à presque tous les trains à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès et vice-versa.

Prix des places de ou pour Paris (Trajet simple)

GARES DE DÉPART	PARIS-ESTERIL			PARIS-POISSY			PARIS-BOULOGNE		
	1 ^{re} class.	2 ^e class.	3 ^e class.	1 ^{re} class.	2 ^e class.	3 ^e class.	1 ^{re} class.	2 ^e class.	3 ^e class.
La Bourboule	20	15	10	20	15	10	20	15	10
Evau-les-Bains	25	18	12	25	18	12	25	18	12
Chamblet-Nérès	30	22	15	30	22	15	30	22	15
Paris-Quai d'Orsay	40	30	20	40	30	20	40	30	20

Billets d'aller et retour individuels et de famille pour La Bourboule, le Mont-Dore, Chamblet-Nérès, Royat, Vic-sur-Cère, le Lioran et Cransac.

La Compagnie d'Orléans délivre pour les stations ci-dessus :

1^o - du 1^{er} Juin au 30 Septembre, à toutes les gares de son réseau, des billets aller et retour individuels à prix réduits, d'une durée de validité de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, qui peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

A titre d'essai, les billets de cette catégorie à destination de La Bourboule, du Mont-Dore et de Cransac qui seront délivrés du 15 Août au 30 Septembre 1907 seront valables 21 jours mais ne seront pas susceptibles de prolongation.

2^o - du 15 Mai au 1^{er} Octobre pour les stations ci-dessus ainsi que pour celles d'Evau-les-Bains, de Moulins (Bourbon l'Archambault), de Saint-Gervais-Châteaufort (Châteaufort-les-Bains), de Rocamadour (Miers), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, au départ de toute gare du réseau distante d'au moins 60 kilomètres des stations ci-dessus et dont les prix sont ainsi fixés pour les trois premières personnes : prix des billets aller et retour ordinaires, pour chaque personne en plus à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicables aux trajets d'aller et de retour sur sa demande. La durée de validité de ces billets est de deux mois, non compris le jour du départ. Elle peut être prolongée de un mois moyennant supplément de 20 0/0 du prix du billet. Le chef de famille, titulaire d'un de ces billets, peut exceptionnellement être autorisé à revenir seul à son point de départ, en outre, il peut lui être délivré une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

EXCURSIONS

En Auvergne et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

1^o Billets d'excursions

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1^{er} juin au 30 septembre, au départ des gares dénommées ci-dessous et des gares intermédiaires, des billets d'excursions en Auvergne et dans le Limousin, à prix réduits, comportant les trois itinéraires A, B et C ci-après et valables 30 jours, avec faculté de prolongation d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement pour chaque période d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

ITINÉRAIRE A

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (Bains de Nérès), Evau-les-Bains (Bains d'Evau), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

ITINÉRAIRE B

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (Bains de Nérès), Evau-les-Bains (Bains d'Evau), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche).

En plus de l'un des itinéraires ci-dessus, le billet d'excursions donne droit au trajet aller et retour entre l'une des gares de départ ci-après désignées et le point de contact correspondant à cette gare et relatif à l'itinéraire choisi.

PRIX DES BILLETS

GARES DE DÉPART	POINTS DE CONTACT			GARES DE DÉPART		
	1 ^{re} class.	2 ^e class.	3 ^e class.	1 ^{re} class.	2 ^e class.	3 ^e class.
Paris	86	64	42	Paris	86	64
Orléans	81	61	41	Orléans	81	61
Blois	91	68	46	Blois	91	68
Tours	98	73	51	Tours	98	73
Le Mans	103	78	56	Le Mans	103	78
Angers	108	83	61	Angers	108	83
Nantes	113	88	66	Nantes	113	88

2^o - Cartes d'excursions en Auvergne

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} juin au 15 Septembre, au départ de Paris et des principales gares de son réseau, des cartes d'excursions en Auvergne à prix très réduits comportant la faculté de circuler à volonté sur les sections de Clermont-Ferrand à Eygurande, Laqueuille au Mont-Dore, Eygurande à Aurillac et à Neussargues.

Ces cartes donnent droit en outre à un voyage aller et retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires de la gare de départ au point d'accès (Eygurande ou Aurillac) selon le cas, et vice versa, par différents itinéraires ;

Il est délivré également des cartes de famille donnant droit à une réduction des prix des cartes individuelles variant de 10 % pour la seconde personne à 50 % pour la sixième et au-delà.

La durée de validité de ces cartes qui est de un mois peut être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours moyennant supplément.

Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ de toute autre gare du réseau d'Orléans, située en dehors des itinéraires désignés, il est délivré conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires, réduits de 40 %, et de même durée de validité du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires des dites cartes.

En outre, il est délivré au départ de toutes les stations du réseau du Nord, pour Paris, conjointement avec les cartes d'excursions ci-dessus comportant Paris comme point de départ, des billets d'aller et retour valables un mois, susceptibles de prolongation et réduits de 25 % en 1^{re} classe et 20 % en 2^e et 3^e classes.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

TERRES A BON MARCHÉ en Algérie.

VENTE EN SEPTEMBRE 1907

Le gouvernement général de l'Algérie met en vente à des prix modérés et payables en dix ans sans intérêts, avec une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à remise des trois derniers huitièmes du prix de vente :

12 propriétés de 35 à 287 hectares réparties dans les trois départements.

La vente commencera le 2 septembre dans le département de Constantine, le 9 septembre dans le département d'Oran, le 11 septembre dans le département d'Alger. Elle sera faite à prix fixe (de 50 à 300 francs l'hectare) et à bureau ouvert. On peut se présenter en personne ou par mandataire.

En dehors de ces 12 propriétés, l'Administration traite, dès maintenant, de gré à gré ou à prix fixe, pour un certain nombre de propriétés.

Renseignements, notices et plans à la Direction de l'Agriculture à Alger, à l'Office de l'Algérie, à Paris (rue de Valenciennes), ou dans les Préfectures d'Algérie.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Léral de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bonnysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

Grande Pharmacie

DE LA CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médecaments de premier choix, Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. - Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. - Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

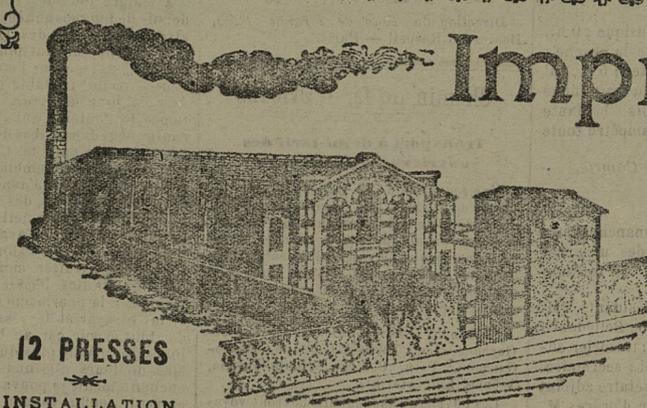
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT



12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cégeval, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Rolland
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès.

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS